



Communiqué presse

Argelès-sur-Mer, le 15 février 2019

Des projets pour préserver les patrimoines naturel et culturel et développer durablement les activités

Le 14 février 2019 à Argelès-sur-Mer, le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOLY. Etaient à l'ordre du jour :



Photo : Bruno Ferrari / Agence française pour la biodiversité

- **Rapport d'activités 2018**
- **Programme d'actions 2019**
- **Appel à projets 2019**
- **Renforcement de la protection du milieu marin**

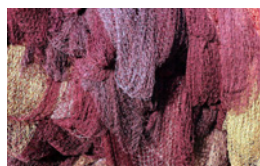
Programme d'actions 2019

Le Parc naturel marin du golfe du Lion mène chaque année, avec ses partenaires, des actions de connaissance, de protection de l'environnement, de développement durable des activités maritimes et de sensibilisation. Le budget total pour mener les projets 2019 sur le territoire est de 1 100 000 euros ; les salaires des 18 agents étant directement pris en charge par le ministère de la Transition écologique et solidaire.



© X. Rozec / Agence française pour la biodiversité

Plusieurs actions visent **l'amélioration des connaissances du milieu marin et l'évaluation de l'état de conservation de plusieurs habitats et espèces qui présentent un intérêt à l'échelle européenne (habitats naturels et espèces en dangers, aire de répartition réduite, caractéristiques remarquables)**. Des suivis seront ainsi poursuivis sur les cétacés, les canyons profonds, les herbiers de posidonies, les mérous et les corbs. La plupart de ces projets sont menées conjointement avec la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.



© M. Brichet / Agence française pour la biodiversité

Des travaux seront également menés autour de **la pêche professionnelle** avec entre autre la réalisation d'un suivi des débarquements ou encore un projet de valorisation des filets usagés. Le groupe de travail créé fin 2018 permettra de réunir tous les acteurs de la pêche professionnelle et de loisir autour des graus, du projet d'éoliennes flottantes en mer et de la création de zones de protection renforcée.



© UDSIS

Plusieurs projets mettront en valeur le **patrimoine culturel**. Un nouveau cycle de converses de taverne sera proposé. **Ces rencontres grand public permettent la collecte et la transmission de la mémoire de vieux pêcheurs sur leurs savoirs et savoir-faire.** Le projet de sauvegarde du patrimoine culturel que représente la voile de latine se poursuit ; il vise à mobiliser la jeunesse autour de cette navigation originale et de sa transmission aux nouvelles générations.

Délibération du conseil de gestion

Le rapport d'activités 2018 et le programme d'actions 2019 ont été adoptés par les membres du conseil de gestion.

Appel à projets 2019 du Parc naturel marin

Pour la quatrième année consécutive, le Parc naturel marin lancera un appel à projets visant à soutenir les actions menées sur le territoire et répondant aux objectifs de son plan de gestion. Le règlement et le dossier de candidature seront disponibles sur le site internet du Parc début mars. Les projets seront à déposer avant la fin du mois d'avril. Les projets lauréats seront sélectionnés par le conseil de gestion fin juin. Les délais de réalisation seront prolongés à juin 2022 pour les gros projets.

Nouveauté cette année : cet appel à projets est soutenu par le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Cela permettra aux candidats de solliciter plus facilement des cofinancements en respectant un montant maximum d'aide publique cumulée de 80% du montant total.

Délibération du conseil de gestion

Le règlement de l'appel à projets 2019 du Parc naturel marin a été adopté à l'unanimité des membres du conseil de gestion.

Renforcer la protection du milieu marin

Le Parc naturel marin entame une réflexion autour de la protection renforcée du milieu marin. Il souhaite ainsi disposer de zones exemptes ou à faibles pressions anthropiques, connectées, garantissant la préservation des écosystèmes et des espèces.

Avec 2,5 millions de km² et moins de 7% d'espaces protégés, la Méditerranée est une mer encore faiblement protégée. Très convoitée, elle est soumise à de multiples pressions anthropiques. La façade méditerranéenne française compte aujourd'hui 31 zones de protection renforcées (218 km²). L'une d'elles, la zone intégrale de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, se trouve au sein du Parc naturel marin.

La création de zones de protection renforcée fait partie du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM), déclinaison nationale de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) qui conduit les États membres de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur le milieu marin afin d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020. Elle vise entre autres à constituer à terme, un réseau de protections fortes cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins de chaque façade maritime en métropole.

Les critères qui définissent une zone de protection renforcée sont les suivantes :

- Une biodiversité remarquable, au sens d'enjeux écologiques bien définis.
- Prioritairement située au sein d'une aire marine protégée dotée d'un plan de gestion.
- Une réglementation de nature à réduire significativement les pressions.
- Une aire marine protégée dotée de moyens de contrôle.

Ces critères mettent en évidence la place qui est attendue des parcs naturels marins dans ce dispositif.

Les mesures de gestion d'une zone de protection renforcée peuvent être de nature variable (installation de zones de mouillage, réglementations de la pêche sur les saisons de repos, des cantonnements, les tailles de capture, comme la mise en place de cartes de pêche loisir à l'image de ce qui se fait déjà à la Réserve naturelle marine).

Une première étape a eu lieu en décembre dernier à Banyuls-sur-Mer où une soixantaine de scientifiques et de gestionnaires se sont réunis pour identifier - sur la base des connaissances disponibles - les zones à fort enjeux écologiques au sein du Parc. Sans surprise ont été identifiés : les zones des canyons profonds, les zones d'interface entre les graus et le littoral, les fonds rocheux et les herbiers littoraux. Par contre, les questions de connectivité entre le littoral et les canyons, les fonctionnalités spatiales dont dépendent certaines espèces pélagiques et le rôle des étangs ont été abordés, même si l'état de ces connaissances écologiques restent complexes. La prochaine étape de concertation vise à réunir les utilisateurs de ce territoire afin de rapprocher les enjeux de conservation de la biodiversité de la maîtrise des pressions. Ensuite viendra le temps des priorisations et du choix des bons outils réglementaires.

L'adhésion des acteurs du territoire, réunis au sein de l'outil de gouvernance locale qu'est le conseil de gestion du Parc, installé depuis 2011, sera le gage de la réussite de cet effort de protection, alors que l'érosion de la biodiversité se poursuit.

Le conseil de gestion s'est prononcé favorablement sur l'installation de ce groupe de travail qui présentera sa feuille de route au conseil de juin.

Des photographies sont à votre disposition à partir du lien suivant :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWNMR31DPDIN>

Ces fichiers seront disponibles jusqu'au 28 février 2019. Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante :

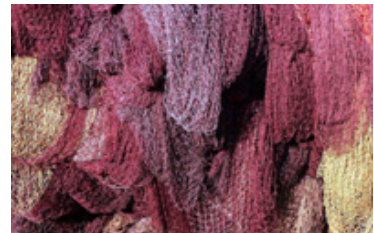
<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEWNMR31DPDIN



Crédit : B. Ferrari / Agence française pour la biodiversité



Crédit : X. Rozec / Agence française pour la biodiversité



Crédit : M. Bricchet / Agence française pour la biodiversité

La mention du crédit est obligatoire. Merci de le faire figurer si vous publiez ces photos.

Ces photographies vous sont transmises dans le cadre de tout article relatif au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 14 février 2019. Toute nouvelle utilisation devra faire l'objet d'une demande auprès de l'Agence française pour la biodiversité.

Consulter le [rapport d'activité 2018](https://fr.calameo.com/read/00350294822cfe7b8ce40) (<https://fr.calameo.com/read/00350294822cfe7b8ce40>)

et le [programme d'actions 2019](https://fr.calameo.com/read/003502948abd4e3d018f3) (<https://fr.calameo.com/read/003502948abd4e3d018f3>)

Pour en savoir plus sur le Parc naturel marin du golfe du Lion :

www.parc-marin-golfe-lion.fr - www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

Pour en savoir plus sur l'Agence française pour la biodiversité : www.afbiodiversite.fr

Le Parc naturel marin du golfe du Lion fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.